

STATISTIQUE DU CANADA.

RECENSEMENT DE 1890-91.

INTRODUCTION.

QUATRIÈME VOLUME.

Le contenu de ce quatrième et dernier volume du recensement ne demande que peu d'explication. Les tableaux I à V ont rapport aux matières suivantes :—“ Propriété Foncière,” “ Produits des Champs,” “ Animaux de la ferme et leurs produits,” “ Divers produits de la ferme,” “ Produits de la forêt,” tous suffisamment expliqués par leurs en-têtes respectifs.

Le tableau VI donne le nombre d’“ Etablissements Industriels,” comparés par groupes basés sur la valeur des produits manufacturés, pour les années 1881 et 1891. Vu l'impossibilité, dans la province d'Ontario, d'établir des comparaisons entre les districts des deux derniers recensements, à cause des changements apportés par la loi de Rajustement de 1882, la province a été subdivisée, dans ce but, en groupes de districts territoriaux.

On trouvera dans le tableau VII le nombre total des “ Etablissements Industriels,” donnés alphabétiquement par districts et par provinces.

Dans le tableau VIII se trouve un état comparatif des différentes industries telles qu'elles existaient en 1881 et 1891.

Dans les tableaux A à P se trouvent des états sommaires ayant rapport à la population. Ainsi, dans le tableau A, le Canada est représenté comme ayant 439·1 acres de terre par tête de la population, tandis que l'étendue de terre inoccupée s'élève à 426·0 acres par tête. La proportion par provinces, quant au total de la superficie, est indiquée par les chiffres suivants :—Ontario, 6·5 ; Québec, 6·7 ; Nouvelle-Ecosse, 0·6 ; Nouveau-Brunswick, 0·8 ; Manitoba, 1·9 ; Ile du Prince-Edouard, 0·1 ; Colombie-Britannique, 11·5, et les Territoires, 71·4. Les chiffres suivants représentent les différentes constructions dans lesquelles habite la population du Canada :—Maisons en bois, 81·5 ; maisons en brique, 15·4 ; maisons en pierre, 3·1. La proportion par provinces quant au total de la population, est :—Ontario, 43·9 ; Québec, 30·7 ; Nouvelle-Ecosse, 9·3 ; Nouveau-Brunswick, 6·7 ; Manitoba, 3·1 ; Ile du Prince-Edouard, 2·3 ; Colombie-Britannique, 2·0, et les Territoires, 2·0.

Le tableau B a rapport aux maisons et aux familles, ainsi qu'à l'état civil de la population, et montre qu'il y a en Canada, 5·6 personnes par maison, 5·2 personnes par famille et 1 famille par maison. Sur le nombre total des maisons, 65·5 pour 100 ont un étage ; 33·6, deux étages ; 2·5, trois étages et 0·4, quatre étages. Proportion des maisons ayant une chambre, 2·9 ; deux chambres, 8·0 ; trois chambres, 11·0 ; quatre chambres, 15·8 ; cinq chambres, 12·2 ; de six à dix chambres, 43·3 ; de onze à quinze chambres, 5·6 ; seize chambres et au-dessus, 1·2.